



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 20 septembre 2023

Délibération n° 2023-126

L'an deux mille vingt-trois le vingt septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/09/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - LAVERGNE Cécile - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey - VENANT Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Domaine et patrimoine - Locations

Convention de mise à disposition de la salle Barbareu au profit de P.L.A.S.A.

Madame le Maire rappelle que cette association bénéficiait d'une convention de mise à disposition de la salle Barbareu située 46 A rue du Cailleau et propriété communale. Celle-ci est arrivée à échéance le 31 août 2023.

Le Président a sollicité son renouvellement pour une année à compter du 1^{er} septembre 2023 pour la pratique des jeux de cartes et société ainsi que des rencontres inter-associations de tarot selon les conditions suivantes :

- 2^{ème} lundi de chaque mois de 13 h 30 à 18h 00 et tous les lundis des mois de juillet et août
- Chaque jeudi de 14 h 00 à 18 h 30

Madame le Maire sollicitera votre avis.

Le Conseil Municipal DECIDE par 12 voix POUR :

- D'approuver les termes de la nouvelle convention
- D'autoriser le Maire à la signer ainsi que toute pièce afférente.

Publication dématérialisée du
Le Maire, Gwennaëlle PROST

28-09-2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20230920-2023_126

Reçu le 27-09-2023

